

16 AVR. 2021

Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N° 21-021

Objet : Avenant à la convention de service avec la DINUM relative à l'utilisation de la messagerie instantanée de l'Etat "TCHAP" : autorisation de signature au Président.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
01 AVR. 2021	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
16 AVR. 2021	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
16 AVR. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
16 AVR. 2021	<u>Sont absents :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la convention de service relative à l'utilisation de la messagerie instantanée "TCHAP" du 21 avril 2020,

Vu le rapport n° 21-021,

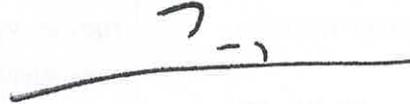
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE pour les motifs exposés dans le rapport joint à la présente délibération, le projet d'avenant à la convention de service relative à l'utilisation de la messagerie instantanée "TCHAP" ;

AUTORISE le Président à signer, au nom et pour le compte de Val d'Oise Numérique, le projet d'avenant à la convention de service relative à l'utilisation de la messagerie instantanée "TCHAP", tel qu'annexé à la présente délibération ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

16 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique